

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

6 Février 2025

DELIBERATION N°06-2025

Objet : <i>Budget primitif 2025</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	13
	Date de la convocation : 23 janvier 2025	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Christian BUCHOT, Arielle BAILLY, Gérard DUCHENE, Geneviève MOREAU, Valérie DEPIERRE, Véronique LAMBERT, Dominique CHAUVIN, Christian NOIR et Chantal MARTIN.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs : Maurice HOFFMANN, Aline CALLEGHER, Alain CHOULOT, Régis CHOPIN, Guy SAILLARD, Sandrine GAUTHIER PACOUD et Christian NOIR.

Assistaient également à titre consultatif Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX, Directrice adjointe.

Le budget prévisionnel 2025 traduit la mise en place des principales missions dévolues au CDG en terme budgétaire.

Compte tenu des excédents conséquents à reporter, le budget primitif peut sembler peu représentatif des projets 2025. Sont donc reprises les propositions soumises à avis des membres du bureau et du Conseil d'administration et conforme au débat d'orientation budgétaire.

➤ **Fonctionnement :**

Dépenses :

Chapitre 011 :

Par rapport à l'exécution 2024, il est proposé d'augmenter les dépenses de 90 000 € qui se décomposent ainsi pour les postes les plus importants :

- Déplacements supplémentaires en matière de formation à destination des collectivités et des agents du centre : 7 000 €
- Remboursement des décharges d'activités syndicales avec reliquat années antérieures : 30 000 €.

- Organisation d'un colloque sur la prévention : 10 000 €
- Provision pour contentieux : 20 000 €
- Audit RGPD : 4 000 €.

Chapitre 012 :

La nomenclature M 57 impose une présentation plus précise de la nature des rémunérations versées.

Par rapport à l'exécution 2024, il est proposé d'augmenter les dépenses afin de tenir compte du recrutement d'un responsable de carrière et d'une secrétaire de mairie itinérante.

Une régularisation devra également être faite pour le paiement des années 2024 et 2025 du service informatique pour un montant de 27 000 €.

Personnel pris en charge (6431) : Au 1er janvier 2025, le CDG prend en charge 2 agents issus de l'OPH et un agent dont le poste a été supprimé par GRAND DOLE HABITAT.

Un agent fera valoir ses droits à la retraite.

Par ailleurs, des collectivités ont demandé à bénéficier du service de mise à disposition de personnel.

Chapitre 65 :

Ce chapitre inclut désormais les frais de licence pour l'informatique « en nuage ». Le projet de migration sera finalisé au 1er avril 2025.

Recettes :

Le principal poste de recettes est constitué par les cotisations versées par les collectivités. La prudence impose de minorer les prévisions.

- Remboursement INTERREGION : aucun remboursement n'a été inscrit.
- Prestations et remboursements des mises à disposition et services de prestation payante : 104 666.53 €
- Contributions au remboursement des FMPE : 40 000 €
- Remboursements des indemnités journalières : 15 000 €.

Investissements : dépenses et recettes

Les projets en investissement sont présentés en enveloppe maximale :

- Acquisition de 2 véhicules pour 55 000 €
- Acquisition d'un nouveau logiciel métier : 45 000 €
- Travaux d'aménagement des locaux pour améliorer l'ergonomie et l'environnement de travail : 25 000 €
- Frais d'architecte : 15 000 €
- Acquisition de mobilier et matériel informatique : 18 949.64 €.

Une enveloppe sera prévue pour des travaux d'aménagement de :

- la salle du train
- les locaux
- la séparation d'un garage
- la salle des archives en fonction de l'audit RGPD.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité :

- le budget primitif par chapitre proposé pour 2025 ;
- l'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	2 772 000 €
Recettes de fonctionnement	2 772 000 €
Dépenses d'investissement	154 329.54 €
Recettes d'investissement	154 329.54 €

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

A CHAMPAGNOLE le 6 février 2025

Le Président,

Frank STEYAERT

